

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **SYSTEMES D'INFORMATION** - Acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants – Constitution d'un groupement de commandes avec l'Agglomération Côte Basque-Adour et le CCAS de Bayonne.

En 2013, la Ville de Bayonne et le CCAS ont passé plusieurs marchés d'acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants afin de répondre aux besoins des services municipaux et des établissements scolaires.

Ces marchés d'une durée maximale de trois ans arrivant à leur terme, il s'agit aujourd'hui, dans un souci de continuité de services, de préparer une nouvelle consultation qui se fera via un groupement de commandes, prévu par l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et constitué entre la Ville de Bayonne, son CCAS et l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Cette dernière, coordonnateur du groupement de commandes, sera chargée de la gestion de la procédure de passation de l'accord-cadre au nom des membres du groupement. Le coordonnateur sera chargé de la signature et de la notification de l'accord-cadre. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment par la prise en charge du lancement et de la passation des marchés subséquents.

Cet accord-cadre comportera six lots. Leur décomposition ainsi que les estimations des dépenses annuelles moyennes pour la Ville se présentent ainsi :

N° de lot	Désignations	Estimations des dépenses annuelles moyennes pour la Ville en € HT
1	Unités centrales, portables, tablettes, serveurs et stockage	100 000,00
2	Matériels Apple	2 000,00
3	Moyens d'impression	2 000,00
4	Ecrans et vidéoprojecteurs	14 000,00
5	Logiciels courants	40 000,00
6	Matériels réseau	15 000,00

Le principal objectif de l'allotissement est de permettre d'obtenir une réponse optimale à la fois sur les tarifs et les services proposés. Cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles 25, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Elle donnera lieu à la conclusion d'accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents sans minimum ni maximum, en application des articles 78 et suivants du décret du 25 mars 2016, d'une durée d'un an reconductible trois fois.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agglomération Côte Basque-Adour et le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres et marchés subséquents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.